

# L'ABEILLE MÉDICALE

Journal de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal,  
de l'Hôpital Hôtel-Dieu, de la Maternité Ste. Pélagie  
et des Dispensaires.

---

---

THS. E. D'ODET D'ORSONNENS, M.D., *Rédacteur-en-chef.*

---

---

Vol. II.

MAI 1880.

No. 5.

---

---

## Le Tarif Médical et le Bureau Provincial de Médecine.

On nous écrit de la campagne :

“ Au dernier terme criminel j'ai été appelé à rendre témoignage comme médecin, et mes honoraires, ainsi que ceux de confrères n'ont été que de trois piastres par jour, tandis qu'un arpenteur, aussi témoin dans une autre cause, était payé cinq piastres par jour.

“ La raison, c'est que les arpenteurs ont mis dans leur tarif que, lorsqu'un arpenteur serait retenu en Cour, il aurait droit à \$5.00 par jour. Voilà pourquoi ils sont payés cinq piastres, tandis que nous n'en avons que trois.

“ Le greffier m'a suggéré d'en informer qui de droit, avant que notre tarif soit répandu, et de suggérer d'y insérer que, lorsqu'un médecin sera retenu un ou plusieurs jours en Cour<sup>\*</sup> comme médecin, ses honoraires soient de cinq (\$5.00) piastres par jour.”

Nous nous joignons de tout cœur à la juste réclamation de notre confrère et nous sommes heureux de profiter de cette opportunité pour donner quelques détails sur cette question du tarif. Il est à espérer que le futur Bureau des Gouverneurs remplira mieux ses devoirs, sous ce rapport que le précédent.